

Provenance du bénéfice

La Financière Manuvie s'appuie sur la provenance du bénéfice pour déterminer les principales sources de gains ou de pertes dans chaque période visée. Il s'agit d'un outil essentiel pour la compréhension et la gestion des activités de la Société. La provenance du bénéfice est établie conformément aux lignes directrices prescrites par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation canadien, et au projet de lignes directrices de l'Institut Canadien des Actuaires.

Dans l'état de la provenance du bénéfice, les résultats sont répartis en huit catégories selon leur provenance. Ces catégories sont : profit prévu découlant des contrats en vigueur, incidence des nouveaux contrats, gains ou pertes actuariels réels par rapport aux résultats escomptés, incidence des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, incidence des garanties des fonds distincts, bénéfice sur les fonds excédentaires, autres et impôts. Ensemble, ces éléments expliquent le bénéfice net attribué aux actionnaires de 3 294 millions de dollars en 2005.

Le profit prévu découlant des contrats en vigueur représente le montant porté en réduction des provisions pour résultats défavorables (« PRD ») constituées sur les secteurs qui ne génèrent pas d'honoraires, et qui est déterminé selon une formule prescrite, auquel s'ajoute le revenu annuel avant impôt prévu des secteurs qui génèrent des honoraires. Les PRD sont des sommes excédentaires retenues en sus du coût prévu de la libération des obligations contractuelles afin de constituer une marge de sécurité. Ces provisions sont réduites à mesure que la Société se libère du risque associé aux obligations contractuelles.

L'incidence des nouveaux contrats représente l'effet financier des nouvelles souscriptions au cours de la période visée, compte tenu notamment des frais d'acquisition. La souscription de nouveaux contrats crée une valeur économique, qui est contrebalancée par les provisions pour résultats défavorables et les autres limites prescrites quant à l'actualisation de cette valeur économique au titre des provisions techniques. Par conséquent, la Société inscrit une perte dans l'état des résultats à l'égard des nouveaux contrats la première année.

Les gains ou pertes actuariels sont attribuables à divers éléments dont les sinistres, le taux de récurrence des contrats, le rendement des placements, les honoraires et les charges, lorsque les résultats techniques réels de la période en cours diffèrent des résultats prévus selon les provisions mathématiques. Cette composante comprend également l'effet des variations du taux de change dans la mesure où elles sont mesurées individuellement. Les gains actuariels ne tiennent pas compte des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses au cours de la période visée ni de l'incidence des garanties des fonds distincts, qui sont comptabilisés séparément. La Société estime que ses hypothèses sont prudentes, comme en témoignent les variations historiques favorables des résultats techniques.

L'incidence des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses reflète l'effet sur les bénéfices des modifications des méthodes et hypothèses d'évaluation des provisions mathématiques et des autres mesures prises par la direction au cours de la période visée et ne s'inscrivant pas dans le cours normal des activités.

Toutes les modifications des méthodes ou des hypothèses ayant une incidence sur les provisions mathématiques sont indiquées sous « Services généraux et autres »; leur incidence consolidée a représenté un gain de 50 millions de dollars en 2005 contre 38 millions de dollars en 2004. La Note 7 des états financiers consolidés détaille les modifications apportées aux méthodes et hypothèses. L'incidence des modifications des méthodes et des hypothèses comprend l'incidence de la révision des taux d'actualisation appliqués à l'évaluation des fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers pour l'exercice visé, dans le cas des activités qui ne sont pas gérées activement selon une méthode de rapprochement (dans le cas des activités de gestion de patrimoine gérées activement selon une méthode de rapprochement, les taux d'actualisation appliqués à l'évaluation sont révisés chaque trimestre afin de tenir compte des mouvements des marchés; les gains ou pertes sont inscrits comme gains ou pertes actuariels pour le secteur touché).

Parmi les principaux éléments déclarés sous « Services généraux et autres » au titre des mesures prises par la direction, on trouve les coûts d'intégration liés à l'acquisition de John Hancock (inscrits dans la colonne « Services généraux et autres » et ayant une incidence totale consolidée avant impôt de 145 millions de dollars en 2005 et de 139 millions de dollars en 2004), ainsi qu'une charge de 60 millions de dollars inscrite en 2005 relativement à l'affaire Portus.

Les gains déclarés dans les autres catégories au titre des mesures prises par la direction sont principalement attribuables à des rajustements du bénéfice liés à une révision de la répartition du prix d'achat de John Hancock en 2005.

L'incidence des garanties des fonds distincts représente l'effet de ces garanties sur le bénéfice au cours de la période visée, y compris la variation des provisions techniques liées à ces garanties. L'incidence sur le bénéfice de la variation de l'espérance conditionnelle unilatérale (*conditional tail expectation*) ou ECU des provisions constituées relativement aux garanties des fonds distincts est constatée séparément de l'incidence avant variation de l'ECU. L'ECU sert à évaluer des scénarios économiques défavorables pouvant générer des pertes importantes.

Le bénéfice sur les fonds excédentaires traduit les rendements réels des actifs soutenant l'excédent (capitaux propres) de la Société. Ces actifs constituent un portefeuille diversifié, et les rendements fluctuent en harmonie avec ceux des catégories d'actifs sous-jacents.

La composante « Autres » reflète les éléments porteurs de bénéfices avant impôts qui ne sont inclus dans aucun autre élément de l'état de la provenance du bénéfice, notamment les parts des actionnaires sans contrôle. En 2005, cette composante tient compte d'un gain de 89 millions de dollars réalisé au Japon, à la suite de la réception du paiement d'un avoir résiduel versé par le séquestre relativement à la liquidation de Daihyaku Life.

Les impôts sur les bénéfices représentent les charges d'impôts sur les bénéfices en fonction des différents taux d'imposition dans les territoires où la Financière Manuvie exerce ses activités.

Le bénéfice net attribué aux actionnaires de la Financière Manuvie s'est établi à 3 294 millions de dollars en 2005, contre 2 550 millions de dollars à l'exercice précédent.

Provenance du bénéfice

Exercice terminé le 31 décembre 2005 (en millions de dollars canadiens)	Protection financière É.-U.	Gestion de patrimoine É.-U.	Produits financiers garantis et structurés	Division canadienne	Division Asie et Japon	Division de réassurance	Services généraux et autres	Total
Profit prévu découlant des contrats en vigueur	550 \$	658 \$	179 \$	547 \$	502 \$	197 \$	61 \$	2 694 \$
Incidence des nouveaux contrats	(107)	(147)	(3)	(49)	22	(19)	–	(303)
Gains actuariels	217	115	46	136	157	(371)	315	615
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses actuarielles	32	29	15	6	10	9	(186)	(85)
Garanties des fonds distincts	–	18	–	126	14	25	–	183
Bénéfice sur les fonds excédentaires	230	148	168	290	106	70	121	1 133
Autres	5	(12)	(3)	1	(10)	–	107	88
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	927 \$	809 \$	402 \$	1 057 \$	801 \$	(89)\$	418 \$	4 325 \$
Impôts sur les bénéfices	(313)	(224)	(119)	(248)	(69)	(19)	(39)	(1 031)
Bénéfice net (perte nette) attribué(e) aux actionnaires	614 \$	585 \$	283 \$	809 \$	732 \$	(108)\$	379 \$	3 294 \$
Incidence des garanties des fonds distincts								
ECU constant	– \$	(14)\$	– \$	128 \$	14 \$	22 \$	– \$	150 \$
Variation de l'ECU	–	32	–	(2)	–	3	–	33
Incidence totale	– \$	18 \$	– \$	126 \$	14 \$	25 \$	– \$	183 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2004 (en millions de dollars canadiens)	Protection financière É.-U.	Gestion de patrimoine É.-U.	Produits financiers garantis et structurés	Division canadienne	Division Asie et Japon	Division de réassurance	Services généraux et autres	Total
Profit prévu découlant des contrats en vigueur	465 \$	443 \$	129 \$	405 \$	379 \$	209 \$	59 \$	2 089 \$
Incidence des nouveaux contrats	(82)	(145)	(10)	(78)	23	(32)	–	(324)
Gains actuariels	122	105	51	137	77	18	205	715
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses actuarielles	(9)	6	–	(21)	(14)	–	(119)	(157)
Garanties des fonds distincts	–	22	–	129	3	46	–	200
Bénéfice sur les fonds excédentaires	200	125	129	227	93	70	37	881
Autres	4	(2)	7	9	2	1	(1)	20
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	700 \$	554 \$	306 \$	808 \$	563 \$	312 \$	181 \$	3 424 \$
Impôts sur les bénéfices	(233)	(157)	(94)	(194)	(74)	(82)	(40)	(874)
Bénéfice net attribué aux actionnaires	467 \$	397 \$	212 \$	614 \$	489 \$	230	141 \$	2 550 \$
Incidence des garanties des fonds distincts								
ECU constant	– \$	47 \$	– \$	89 \$	3 \$	35 \$	– \$	174 \$
Variation de l'ECU	–	(25)	–	40	–	11	–	26
Incidence totale	– \$	22 \$	– \$	129 \$	3 \$	46 \$	– \$	200 \$

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Ces déclarations prospectives portent notamment sur les objectifs, les buts, les stratégies, les intentions, les projets, les convictions, les attentes et les estimations de la Société. Elles se caractérisent habituellement par l'emploi de termes tels « pouvoir », « devoir », « soupçonner », « perspectives », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « prévoir », « croire », « projeter » ou « continuer » (ou de leur forme négative) et par l'emploi du conditionnel, ainsi que des mots et expressions semblables, et elles peuvent inclure des affirmations relatives aux résultats futurs, possibles ou présumés de la Société. Bien que, selon la Société, les prévisions ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les déclarations prospectives en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'elles supposent. Les déclarations prospectives étant fondées sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'elles expriment explicitement ou implicitement. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner un écart notable entre les résultats réels et les attentes exprimées, notons entre autres la concurrence, le maintien des cotes d'évaluation de la solidité financière, la conjoncture économique et les conditions du marché – y compris l'état des marchés boursiers et immobiliers et les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, l'écart entre les résultats techniques réels au titre des contrats d'assurance et les sinistres projetés, les changements apportés à la réglementation gouvernementale et à la législation fiscale, le règlement de litiges au détriment de la Société, la capacité de la Société à exécuter des acquisitions stratégiques et à intégrer les entités acquises, la dépendance à l'égard de tiers qui pourraient être incapables de respecter leurs obligations ou de fournir les services prévus, le climat et la situation politiques, la conception et la mise en marché en temps opportun de nouveaux produits et services, la modification inattendue des habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, les catastrophes naturelles telles que les ouragans et les tsunamis, les situations d'urgence sanitaire telles qu'une pandémie de grippe, les conflits internationaux et autres événements, y compris ceux liés aux activités terroristes, et la capacité de la Société à prévoir et à gérer les risques associés à ces facteurs. Des renseignements supplémentaires au sujet des facteurs susceptibles de causer un écart entre les résultats réels et les résultats attendus, ainsi que des hypothèses et des facteurs importants sur lesquels sont fondées les déclarations prospectives, sont présentés dans les sections « Gestion du risque » et « Principales conventions comptables et actuarielles » du Rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et dans d'autres documents émis par la Société et déposés auprès des autorités de réglementation au Canada et aux États-Unis. La Société ne s'engage pas à réviser ses déclarations prospectives.